

« L'usage liturgique des cloches dans le rite romain »

« C'est un usage qui remonte à l'Antiquité de convoquer le peuple chrétien à l'assemblée liturgique et de l'avertir des principaux événements de la communauté locale par un signal sonore. Ainsi la voix des cloches exprime-t-elle, en quelque sorte, les sentiments du peuple de Dieu, quand il exulte et qu'il pleure, quand il rend grâce ou qu'il supplie, quand il se rassemble et manifeste le mystère de son unité dans le Christ » (Livre des bénédictions, chapitre XXX, n° 1032)

C'est en ces termes que s'ouvre l'introduction du Rite de la bénédiction d'une cloche promulgué à Rome en 1984, dont l'édition en langue française sera officiellement reconnue par la Congrégation du Culte divin le 22 décembre 1986.

1) Un regard sur les origines

Comptant parmi les plus vieux instruments sonores, les cloches ont toujours été associées à la Chrétienté dès les premiers siècles de son essor, « proclamant Dieu à l'horizon » (Charles Péguy).

Il semble bien que les moines et les moniales furent les premiers à se servir des cloches pour leur vie religieuse ainsi qu'il est rapporté dans la règle de saint Césaire d'Arles datant de 513 (Vita lupi, c.v, n°21, dans Acta sanct. sept.t.I, p.292) et dans une lettre d'un diacre de l'Église de Carthage, écrite en 515 (Regula sanctorum virginum, II, 843).

La cloche s'appelle alors « signum » d'où l'expression « signum tangere » qui se traduit par « toucher la cloche ». Son emploi est mentionné sur plusieurs documents hagiographiques du VI^e-IX^e siècle. On traduira le latin tangere « toucher » par « sonner » (Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie, T.3, Letouzey-Ané, p. 1960).

Dans les monastères, la cloche devient l'observance comprise de tous. L'instrument d'airain est un reflet de la vie monastique (Cf. « Les cloches dans la vie monastique de l'abbaye de Foncombault » ; p.60).

Cette fonction demeure aujourd'hui : elle *signale* les exercices communs de la vie quotidienne depuis le réveil jusqu'au coucher, incluant les offices, les repas, le chapitre, le commencement ou la fin du travail ainsi que les circonstances exceptionnelles liées au temps liturgique ou à des événements de la vie conventuelle...

La convocation des frères avec « exactitude » est précisée dans la règle de *saint Benoît* au chapitre 47 : « La charge d'annoncer l'Œuvre de Dieu, aussi bien le jour que la nuit, incombe à l'abbé. Il l'exercera lui-même, ou la confiera à un frère si ponctuel que l'office se fasse toujours aux heures prescrites. » L'exactitude et la

régularité soulignent l'importance première dans la vie monastique de ne rien préférer à l'Œuvre de Dieu, à l'Office divin, rythmant ainsi le temps sacré.

Le tintement de la cloche permet aussi aux frères convers qui ne participent pas à tous les offices de pouvoir s'associer à la prière des frères de chœur célébrée à l'église du monastère.

Un autre témoignage provient de saint Grégoire, évêque de Tours de 573 à 594, ville dans laquelle l'évêque est accueilli à son entrée « cum signis » (Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, T.3, Letouzey-Ané, T.3, p. 1960).

A l'époque carolingienne, des conciles régionaux d'Aix-la-Chapelle (801 et 817) déclarent que la sonnerie des cloches est à considérer comme un acte sacré qui revient aux prêtres. Une ordonnance demande que chaque église paroissiale soit munie de deux cloches et chaque cathédrale d'au moins six cloches.

Tout en rythmant l'écoulement des heures depuis le Moyen-Âge, leur fonction première est liturgique : par leurs volées et leurs tintements, elles appellent les fidèles à se rassembler et à prier, associant leurs chants aux joies et aux peines de la communauté chrétienne. La cloche ne ressemble-t-elle pas à la voix du berger qui rassemble son troupeau ?

Cet usage a traversé les âges. C'est ainsi que l'on peut lire encore aujourd'hui cette inscription gravée : « Ma voix annonce les fêtes, combattant tout ce qui pourrait causer un oubli pernicieux » (Chroniques d'art sacré, n° 46, p.10) ou encore cette autre tirée d'un verset de l'Écriture Sainte : « Aujourd'hui si vous entendez ma voix, ne fermez pas votre cœur » (Psaume 94, Bible de la liturgie).

On peut noter la double compréhension possible : « Entendez ma voix » peut s'attribuer à « Dieu qui parle » ou à « la cloche qui sonne » !...

A la fonction de convocation à la prière s'ajoute celle du lien établi avec les fidèles qui ne peuvent se rendre au lieu de culte en raison d'un empêchement dû au travail ou à la maladie, leur permettant de s'unir à la prière célébrée. Huysmans écrit dans un de ses romans : « J'attendais l'appel des cloches le matin ainsi qu'une délivrance... j'avais l'assurance que des gens debout priaient pour les autres et par conséquent pour moi. Je me trouvais moins seul » (Là-bas ; 1891).

Dans cette mission d'appel à la prière, comment ne pas mentionner une des sonneries les plus répandues : l'angélus ! Qui ne connaît le célèbre tableau de Jean-François Millet, peint en 1858, exposé au Musée d'Orsay ? En plein travail des champs, deux paysans, un homme et une femme, ont posé leurs outils pour se mettre en prière avec simplicité tandis qu'on devine l'angélus sonner au clocher lointain, celui de l'église Saint-Paul de Chailly-en-Bière, près de Barbizon.

L'angélus, prière mariale instituée pendant le concile de Clermont en 1095, sous le pontificat d'Urbain II, d'abord le soir puis au matin et à midi, ne peut pas être ignoré des sonneurs de cloches, en particulier par son mode particulier de sonnerie, d'abord frappée puis à la volée. Je laisse le soin aux spécialistes de commenter les

modalités pratiques de cette invitation à la prière toujours honorée par la tradition de l'Église catholique.

2) L'évolution des rituels jusqu'au Concile Vatican II

Même si dans le passé l'Église n'a jamais officiellement employé l'expression « baptême d'une cloche », bien que communément admise dans le langage courant, la cérémonie comportait néanmoins des signes et des symboles du baptême : eau bénite, sel, signation, lectures de psaumes, oraisons, onction, tissu blanc revêtant la cloche, présence d'un parrain et d'une marraine, attribution d'un nom...

De nombreuses éditions de rituels furent publiées au cours des âges pour faire précéder l'installation d'une cloche par une bénédiction lui conférant la dimension sacrée destinée à sa participation au culte.

L'étude de l'histoire des rituels montre une évolution dans les rites et dans l'attribution des noms. C'est d'abord le nom d'un saint qui est donné à chaque cloche au VIII^e siècle. Un nom de baptême apparaît sous l'épiscopat de saint Yves, évêque de Chartres au XI^e siècle. De là vint qu'aux siècles suivants le nom du donateur, du parrain et de la marraine sont gravés avec le nom de la cloche.

Aujourd'hui, le rituel issu du Concile Vatican II mentionne : « Par suite du lien étroit entre les cloches et la vie du peuple chrétien, la coutume s'est répandue -qu'il est bon de conserver- de les bénir avant de les placer dans le clocher » (Livre des bénédictions, n° 1033, 1046).

Les préliminaires de ce rituel apportent des précisions complétées par le « Cérémonial des évêques » (C.E. AELF. 1998).

- Il est opportun que cette bénédiction ait lieu durant une messe qui est la célébration par excellence du rassemblement de la communauté chrétienne.
- C'est l'évêque du diocèse qui préside cette célébration bien que celle-ci puisse être accomplie par le curé ou le recteur de l'église (C.E. n° 1023).
- Les vêtements liturgiques sont de couleur blanche ou festive. L'évêque porte l'aube, la croix pectorale, l'étole, la chape, la mitre et la crosse (C.E. n° 1025).
- Une oraison d'ouverture et une prière de bénédiction sont prévues dans la célébration dont l'essentiel du déroulement rituel a lieu après l'homélie, celle-ci étant prononcée pour que « les fidèles saisissent par la foi le sens de la célébration et l'usage de la cloche ».
- Après l'attribution du nom, l'assemblée chante la Litanie des saints en veillant à intégrer le nom du saint donné à la cloche, ceux des patrons de la paroisse, du diocèse et des saints locaux particulièrement vénérés.
- L'aspersion des fidèles et de la cloche et une prière commune précèdent la prière de bénédiction suivie d'un encensement.
- Avec le battant, l'évêque sonne la cloche par trois fois puis les parrain et marraine font de même.

- Une bénédiction finale termine la célébration.

Le Cérémonial des évêques demande que « l'on choisisse de préférence un jour où les fidèles puissent venir nombreux, surtout un dimanche » (C.E. n°1024), en excluant le mercredi des Cendres, la Semaine sainte et le 2 novembre » (C.E. n° 1024). Ce même cérémonial précise qu'à son installation « L'évêque invite le nouveau curé à sonner la cloche » (C.E. n° 1194) et que c'est au sacristain de « veiller à leurs sonneries » (C.E. n° 37).

3) La fonction liturgique des cloches

Comme nous l'avons souligné précédemment, la sonnerie de la cloche est un appel à rejoindre le lieu du rassemblement de la communauté chrétienne tout au long de l'année liturgique. Une des oraisons de bénédiction précise qu'à l'appel de cette cloche les fidèles « accourent avec joie vers l'église » (Livre des bénédictions n° 1046). Pas question de traîner les pieds ou de s'attarder en chemin... Ainsi chante le *psaume 121* : il s'agit d'« aller vers le Seigneur parmi les chants d'allégresse » !

La connaissance des Normes universelles de l'Année liturgique publiées par un Motu Proprio du Pape Paul VI en 1969 est indispensable pour comprendre l'usage des cloches intimement lié à l'organisation du propre du temps et du propre des saints ainsi qu'à l'ensemble du calendrier romain.

L'Église catholique distingue quatre niveaux de célébrations dont elle tiendra compte dans sa manière de célébrer la liturgie du temps et des saints (Missel Romain ; normes universelles). Cette distinction est importante car elle conditionne l'usage des cloches.

On distingue ainsi :

- Les *solemnités* dont la célébration commence la veille au soir avec les 1^o vêpres et se termine par les complies
- Les *fêtes* qui se célèbrent dans les limites du jour naturel
- Les *mémoires obligatoires* et les *mémoires facultatives*
- Les *féries*

Le choix des cloches, leur nombre, la modalité et le rythme de frappe sur celles-ci (volée, tintement, durée, nombre de coups, entrées successives ou mise en œuvre simultanée...) sont porteurs d'un « message transmis par la sonnerie ». La typologie des sonneries dépend du degré de la fête.

4) L'année liturgique et le calendrier

Une table des jours liturgiques disposés selon leur ordre de préséance figure dans les premières pages du Missel Romain. A partir de ces données, un « Ordo de la liturgie » est publié par chaque diocèse ou chaque famille religieuse tenant compte des particularités locales. Ces calendriers annuels scandent l'année liturgique.

Les cloches de la grande volée de la Nuit pascale, du jour de Pâques ou de Noël diffèrent de la sonnerie d'un dimanche ordinaire, d'une messe de semaine ou de la commémoration de tous les fidèles défunts, du glas tinté ou du glas romain...

Le silence des cloches est aussi un langage... Tandis qu'elles « sonnent pendant le chant de l'hymne du Gloria de la messe du soir du Jeudi Saint », elles doivent se taire « jusqu'à la Veillée pascale » pour sonner à nouveau dès le commencement de « l'hymne pascal du Gloria ».

J'ajoute brièvement qu'il n'est pas question de faire carillonner les cloches dès le matin du Samedi saint ! Cette pratique surprenante, allant à l'encontre de la signification originelle de ce jour, provenait de l'anticipation malheureuse de la Veille pascale au matin, par la cour papale d'Avignon au début du XIV^e siècle. Cette coutume, généralisée au XVI^e siècle par l'interdiction de célébrer une messe l'après-midi, a été heureusement supprimée en 1951 par le pape Pie XII qui restaura l'antique usage de cet office appelé par saint Augustin la « Mère de toutes les saintes Veillées » (« La veillée pascale dans l'Église latine » ; Robert Amiet, cerf 1999). « La Veillée pascale se célèbre entièrement de nuit. Elle ne peut commencer qu'après la tombée de la nuit et doit être achevée avant l'aube du dimanche » (Missel Romain ; Veillée pascale, rubrique 3).

5) Le culte des saints

Succédant au culte des martyrs, le culte des saints s'est développé au cours des âges particulièrement par le culte des reliques. La place de la Vierge Marie est prédominante.

La Constitution sur la Sainte Liturgie de Vatican II (S.L. n° 104) présente ainsi le Culte des Saints :

«...Dans les anniversaires des saints, l'Église proclame le mystère pascal en ces saints qui ont souffert avec le Christ et ont été glorifiés avec lui, et elle propose aux fidèles leurs exemples qui les attirent tous au Père par le Christ, et par leurs mérites elle obtient les bienfaits de Dieu. »

La célébration des saints a lieu le jour de leur mort appelé « dies natalis », « jour de leur naissance au ciel », exception faite pour la Nativité de la Vierge Marie le 8 septembre, la Nativité de Jean-Baptiste le 24 juin et la Conversion de saint Paul.

Là encore, la sonnerie des cloches est révélatrice du degré de la fête.

6) La vie de la communauté locale et de la cité

La cloche annonce aussi les grands moments de la vie de la communauté locale : eucharistie, baptême, confirmation, mariage, ordination, profession religieuse, sépulture, profession de foi, fêtes patronales...

Permettez-moi de citer Chateaubriand et ses pages immortelles tirées de *René* (2^e partie ; livre 4) : «... Quel cœur si mal fait n'a tressailli au bruit des cloches de son lieu natal, de ces cloches qui frémirent de joie sur son berceau, qui annoncèrent son avènement à la vie, qui marquèrent le premier battement de son cœur, qui publièrent dans tous les lieux d'alentour la sainte allégresse de son père, les douleurs et les joies encore plus ineffables de sa mère. Tout se trouve dans les rêveries enchantées où nous plonge le bruit de la cloche natale... » Et dans *Le génie du christianisme* (IV, 1, chap.1) : «... Si les cloches nous étaient interdites, il faudrait choisir un enfant pour appeler à la maison du Seigneur ».

« *Les trois cloches* » interprétées par Edith Piaf et les Compagnons de la Chanson décrivent remarquablement le passage du temps rythmé par les sonneries des cloches du village qui annoncent les différents événements (naissances, mariages, morts). En voulant peindre les voix jusqu'à leur donner l'apparence d'instruments, cette chanson demeure toujours actuelle car elle rejoint chaque être humain sur la route de son humanité :

Le baptême :

Une cloche sonne, sonne,
sa voix, d'écho en écho,
dit au monde qui s'étonne:
C'est pour Jean-François Nicot.
C'est pour accueillir une âme,
une fleur qui s'ouvre au jour...

Le mariage :

Toutes les cloches sonnent, sonnent,
Leurs voix, d'écho en écho,
merveilleusement couronnent
la noce à François Nicot.
Devant Dieu, dans la vieille église,
ce jour, ils se sont mariés.

Le décès :

Village au fond de la vallée.
des jours, des nuits, le temps a fui.
Une cloche sonne, sonne,
elle chante dans le vent,
obsédante et monotone.
Voici qu'en la nuit étoilée,
un cœur s'endort, François est mort.

La Bible, au *livre de l'Ecclésiaste* (3,4), développe la notion du temps qui s'écoule inexorablement « Il y a un temps pour tout, un temps pour pleurer, et un temps pour rire ; un temps pour gémir, et un temps pour danser... »

Concernant le culte des défunts, on constate des coutumes différentes selon les lieux : la lenteur du rythme de frappe ou l'espacement entre les séries de coups, l'alternance plus ou moins systématique entre les cloches, le nombre de cloches utilisées introduisant des variantes régionales qu'il convient de prendre en considération.

Les deux formes les plus courantes en France sont :

- Le glas tinté : tintement sur une cloche ou alternance sur plusieurs cloches ; aucune cloche n'est mise en volée.
- Le glas romain : volée de cloches avec tintements alternés sur une ou plusieurs cloches entre chaque frappe du battant sur la cloche mise ainsi en volée.

Aujourd'hui encore, le bourdon de Notre-Dame de Paris est tinté aux obsèques d'un chanoine de la basilique métropolitaine, le nombre de coups correspondant à son âge.

Pour la célébration des obsèques, il convient de noter la présence des associations de « Charitons » dont les confréries existent encore de nos jours dans l'ouest du département de l'Eure, dans la région de Lisieux et à Béthune, au cœur de l'Artois. Dix communes sur les onze que comprend le canton de Corneilles dans le pays d'Auge (Eure) ont conservé leur confrérie de charité en 2009.

Nées à partir du XI^e siècle, et développées au moment où les grandes épidémies de peste décimaient les populations, -11000 cadavres à Lisieux en deux mois -, les « Confréries de charité » sont des groupes de laïcs qui se sont constitués pour enterrer les morts, alors très nombreux.

Le « tintennellier » ou « cliqueteux » possède toujours une ou deux clochettes agitées régulièrement devant les processions. Jadis, il devait éloigner les habitants au passage du convoi mortuaire afin d'éviter la contagion avec les pestiférés.

Regroupés autour d'un maître, ils sont le plus souvent douze charitons qui perpétuent la tradition en assurant les services funèbres et l'aide aux familles. Sur l'épaule gauche ils portent le chapron richement brodé, vestige d'un costume plus ancien ; certains tiennent en main une torchère, réceptacle de cuivre au bout d'un mat destiné à recevoir une source de lumière (bougie ou torche) qui leur permettait d'assurer les inhumations de nuit.

Avant de clore cette page, il convient de mentionner l'usage des sonneries de cloches pour éviter la violence des orages ou de la grêle ! Cette pratique peut surprendre nos mentalités scientifiques même si nos contemporains demeurent toujours soucieux de consulter leur horoscope quotidien ou restent très prudents quant à de nombreuses superstitions familiales ou locales...

De nombreux rituels de bénédiction datant du Moyen-âge intègrent la demande de protection contre les phénomènes climatiques destructeurs.

Guillaume Durand, évêque de Mende au XIII^e siècle, dont l'influence des ses écrits de type allégorique dépasse largement les limites de son diocèse, écrit : « ...voyant s'élever l'orage, l'Église sonne les cloches afin que les démons, entendant les trompettes du roi éternel , c'est-à-dire les cloches, s'enfuient effrayés et ne fassent pas éclater la tempête ; et c'est aussi pour qu'au son de la cloche les fidèles soient avertis et invités à cause du danger qui les menace à s'appliquer assidûment à la prière » (Manuel pour comprendre la signification symbolique des cathédrales et des églises ; chapitre IV, page 104 ; la maison de vie).

Selon un rituel diocésain publié par Monseigneur du Plessis d'Argentré en 1774, la prière de bénédiction est ainsi rédigée : « Quand le son de cette cloche se fera entendre, faites, ô Seigneur, que le bruit de la grêle et l'impétuosité des tempêtes soient dissipés et que le grondement du tonnerre soit diminué... »

Même son de cloche (!) dans le rituel de 1922 : « Que les sons de la cloche invitent les fidèles à la conquête du Ciel, que sa mélodie fasse croître la foi des peuples qui l'entendent, qu'elle tempère la violence des vents et des orages... »

Si l'utilité n'est pas absolument démontrée, son danger l'est : au XVIII^e siècle dans le Sud-ouest de la France, une dizaine de carillonneurs par an se faisaient brûler par la foudre dans leur clocher. En Allemagne, en l'espace de 33 ans, on

constata, à cette même époque, que la foudre était tombée sur 386 clochers et que 121 sonneurs avaient été victime de leur imprudence... Même si le paratonnerre fut inventé en 1752 par Benjamin Franklin, en 1956, 143 paroisses du département du Gers continuaient encore à sonner les cloches chaque fois que des orages menaçaient. Cette coutume est aujourd'hui disparue.

7) La voix des cloches

J'emprunte ce commentaire à un article rédigé par la Société Française de Campanologie: « Nombre de liturgistes considèrent que le son des cloches est non seulement un écho à la voix des prédicateurs de l'évangile, mais qu'il est voix : voix d'adoration, voix de louange, voix de pénitence, voix de la prière, voix du temps qui s'écoule... » (<http://www.liturgiecatholique.fr/>)

L'oraison de la bénédiction dit bien ce lien étroit entre les cloches et la vie du peuple chrétien : « Que leurs sonneries soient l'expression vibrante de nos joies et de nos peines... » (Livre des bénédictions ; n° 1047 A).

Parmi les nombreux exemples pouvant illustrer des pratiques locales, l'une d'elles me semble significative.

Chaque année, à Notre-Dame de Paris, les ordinations sacerdotales sont célébrées fin juin, en la solennité des apôtres Pierre et Paul. Une liturgie rassemble dans la cathédrale et sur le parvis la foule des grands jours ! « L'imposition des mains », par l'archevêque et les évêques présents ainsi que par les 600 ou 700 prêtres venus entourer leurs jeunes confrères, culmine en quelque sorte dans ce rite mentionné dans les évangiles et transmis sans interruption de siècle en siècle.

Chaque ordinant est agenouillé, devant l'autel. Le rituel précise : « L'évêque impose les mains sur la tête de chacun, sans rien dire. » Ensuite, les évêques et tous les prêtres, revêtus de l'étole rouge, « imposent les mains sur la tête de chacun, sans rien dire. » Dans le silence, le Bourdon de Notre-Dame, avec ses 13 tonnes, est alors lancé. Pas besoin de commenter l'importance de cette volée qui contribue à mettre en valeur l'acte liturgique !

A sa façon, le célèbre passage du roman de Victor Hugo, « *Notre-Dame de Paris* » relate cette sonnerie des cloches de la cathédrale se répandant sur la ville : « On ne saurait se faire une idée de la joie de Quasimodo les jours de grande volée. Il montait la vis du clocher plus vite qu'un autre ne l'eût descendue. [...] Le premier choc du battant et de la paroi d'airain faisait frissonner la charpente sur laquelle il était monté. [...] La cloche, déchaînée et furieuse, présentait alternativement aux deux parois de la tour sa gueule de bronze d'où s'échappait ce souffle de tempête qu'on entend à quatre lieues. [...] Enfin, la grande volée commençait ; toute la terre tremblait : charpentes, plombs, pierres de taille, tout grondait à la fois... » (Livre IV, chapitre 3).

En certains lieux, particulièrement dans les grandes métropoles, les cloches constituent un véritable paysage sonore dans le ciel de ces cités.

A la sonnerie des heures liturgiques, Il convient de mentionner les sonneries en lien avec les grands événements de l'Église et du monde : l'annonce de l'élection d'un nouveau Pape ou l'ouverture d'un Jubilé comme celui de l'an 2000 mais aussi le signe de la communion des chrétiens et des hommes de bonne volonté aux grandes heures de la nation ou du monde. Je pense ici aux sonneries des cloches de toutes les églises de France à de la fin des guerres mondiales, au 2 octobre 1990, à minuit, alors que toutes les cloches de Berlin ont été mises en branle à l'occasion de la réunification de l'Allemagne, ou plus récemment au lendemain de l'attentat du Wall Trade Center le 11 septembre 2001...

8) A l'intérieur de l'église

Certaines églises, cathédrales, chapelles de communautés religieuses ont encore une "cloche de sacristie" ou une "cloche de chœur" qui est tintée au commencement de la procession d'entrée de l'officiant ou au moment de l'élévation. On peut entendre également dans certains lieux les enfants de chœur agiter la « sonnette de messe » composée de trois ou quatre clochettes pour attirer le regard des fidèles vers l'hostie ou le calice consacrés. Parfois, l'une des cloches de la flèche est tintée.

9) Carillons, horloges et jaquemarts

Impossible de conclure sans mentionner les carillons placés dans les clochers et les beffrois tel celui de la cathédrale St-Bénigne de Dijon avec ses 63 cloches ou celui de l'église St-Christophe de Tourcoing avec ses 62 cloches... La liste serait longue ne serait-ce qu'en nommant les nombreux carillons de Haute-Garonne et du Nord de la France, et ceux plus discrets de tant de petites églises de l'hexagone !

Nous ne saurions oublier les cloches des horloges astrologiques (Beauvais, Bourges, Lyon, Saint-Omer, Strasbourg...) et les jaquemarts dont celui situé à l'intérieur de la cathédrale de Saint-Omer qui porte le costume d'un officier de son époque. Sans usage liturgique particulier, leurs cloches raisonnent à l'intérieur des lieux de culte. En marquant l'écoulement du temps, elles rappellent au croyant que le temps qui est à sa disposition est un don que Dieu offre : en donnant la vie, Dieu donne également le temps.

Conclusion

Pour les croyants, la voix des cloches est tout à la fois un appel que Dieu leur adresse pour se rassembler autour de Lui et aussi un rappel constant de sa présence invisible au milieu d'eux. Elle souligne l'importance du temps qui passe, invitant chacun à vivre « l'aujourd'hui de Dieu » « N'est-il rien de plus précieux que le temps puisqu'il est le prix de l'éternité ? » (Charles Baudelaire, « Le Spleen de Paris »).

A l'occasion de la bénédiction de deux nouvelles cloches de l'église de la Trinité-des-Monts, à Rome, le cardinal Poupard concluait son homélie en ses termes : « ...Notre belle vocation chrétienne de propager au monde la bonne nouvelle de l'évangile, les cloches nous la rappellent. Leurs ondes qui se propagent en tout l'air

environnant nous appellent aussi à vibrer de l'amour du Sauveur, à le diffuser en tous les milieux de nos vies, à annoncer que « les temps sont accomplis » [...] et à chanter à toute volée notre joie et notre action de grâce pour le mystère de l'Alliance réalisé dans le Christ... » (Osservatore romano ; 7 mars 2006).

Si les cloches sont accordées pour « sonner juste », elles rappellent à la communauté des croyants qu'elle se doit de vivre dans l'harmonie de la foi, de l'espérance et de l'amour car « la charité n'a pas d'heure » (Mgr Jean Rodhain, fondateur du Secours catholique).

Chanoine Norbert Hennique
Directeur du Département Art Sacré
Conférence des évêques de France